

C.R. Francis PICARD, délégué national au niveau du département de la Haute-Marne.

(Ces informations sont jugées comme les plus importantes parmi toutes celles qui nous ont été communiquées) :

* Rapport Moral du Président Général François GELLIBERT

➤ Rappels des principaux points évoqués en 2012, avec exhortation entre autre, au recrutement, à cultiver l'amitié, à se préoccuper du social, à rester jeune et à conserver un esprit combatif : Ceci est bien entendu par l'ensemble des adhérents et a été entrepris. Il faut poursuivre dans cette voie.

➤ Cotisation/revue : Le message qui est remonté vers le siège est bien compris (*Voir le paragraphe à ce sujet ci-après ! Mais c'est contraint et forcé que ce message est accepté*).

➤ La Maison des Médaillés Militaires de Hyères : Par des accords passés, maintenant elle est ouverte aux associations ayant même étiquette et mêmes valeurs.

Il s'agit des associations : – des titulaires du titre de reconnaissance de la Nation – de la fédération André Maginot – de l'union nationale des retraités de la gendarmerie – de la fédération des retraités de la gendarmerie – de l'association nationale des sous-officiers de l'armée de l'air – des cadres de la police nationale et de la sécurité intérieure – de l'amicale des pionniers, pilotes et amis de l'aviation " les vieilles tiges d'hier et d'aujourd'hui" – de l'école de St Maixent - de l'école de gendarmerie de Châteaulin – de la fédération des anciens des missions extérieures – des participants aux missions extérieures – et enfin des gueules cassées.

Un vif remerciement appuyé, également, pour beaucoup d'investissement financier et personnel (notamment pour la 606° section d'Arras) est formulé pour ce qui a été entrepris envers la réhabilitation de cette maison.

➤ Administrateurs : Un rapide portrait de cette fonction est dépeinte, c'est-à-dire tâche ingrate, exigeante et astreignante, mais sans quoi rien ne pourrait permettre de faire fonctionner la SNEMM. Globalement un hommage appuyé envers eux est réalisé de la part du Président Général.

➤ Cérémonie des Médaillés Militaires, cours Vauban : Reprise du cérémonial des années antérieures, en accord avec le conseil d'administration et le Grand Chancelier des Ordres Nationaux, le Général d'Armée Jean-Louis GEORGELIN, se déroulera comme par le passé en 2013. C'est à dire à l'initiative de la SNEMM, le 1^{er} mercredi du mois de novembre. Ensuite pour marquer son attachement à la médaille militaire et aux médaillés militaires, le Grand Chancelier a proposé de procéder à des remises de médailles militaires, dans les salons mêmes de la Grande Chancellerie. Au regard de cette proposition un grand merci lui est formulé.

➤ Section des Invalides : François GELLIBERT annonce aussi la création d'une nouvelle section de médaillés, celle des pensionnaires de l'Institut National des Invalides. Le Général d'Armée CUCHE, gouverneur militaire des Invalides, entouré de ses pensionnaires, accorde son total soutien. Cette nouvelle section porte le nom de : **section d'honneur de la Médaille Militaire**. La remise du drapeau de cette section est envisagée pour le 7 novembre prochain devant notre monument aux Morts, cour Vauban. Pour la réalisation de ce dernier, sera lancée une souscription auprès de tous. En effet, il faut que ces hommes et femmes, grands mutilés de guerre, toutes générations confondues, sachent en regardant leur emblème que les Médaillés Militaires sont en totale union avec eux et que nous ne les honorerons jamais assez pour leur sacrifice au service de la Nation. Donc un appel, aux dons et générosités de tous, est formulé pour l'achat de leur drapeau.

➤ Devenir de la Société :

- A l'occasion des accords signés avec les associations patriotiques, lesquelles ont dans leurs rangs des médaillés militaires, il est demandé à leurs présidents nationaux de les inciter à nous rejoindre. Tous ne sont pas à la SNEMM, c'est évident. Les contacts établis avec les écoles de gendarmerie, l'ENSOA, la marine et l'armée de l'air etc...porteront un jour leurs fruits, En effet, il naît de grandes préoccupations devant le vieillissement de nos sections, malheureusement nous devons affronter cette situation durant quelque temps encore. La société dans laquelle nous évoluons actuellement ne facilite pas les choses, le désengagement de l'être humain est grandissant, vous devez le constater journellement. Le désintéressement pour les choses les plus simples de la vie (comme le bénévolat), est à la mode, place à l'égoïsme, au chacun pour soi.

- Il y a longtemps que nous le présageons, tout le confirme aujourd'hui. Dans moins de 5 ans, il faudra revoir notre système de fonctionnement. Il sera alors nécessaire de renforcer les UD au niveau de leur bureau en instituant une subordination nécessaire et obligatoire des sections face à elles. C'est à dire rattacher les sections à celles-ci afin d'avoir une gestion de nos effectifs beaucoup plus lisible. L'informatique nous le permettra et ce type d'action sera peut-être plus attractif auprès des jeunes générations, qui viennent au monde avec une "souris" dans la main. Il faut en convenir et l'accepter, nous devons évoluer et ne pas nous montrer "ringards". Peut-être n'avons-nous que trop tarder, mais n'ayons pas de regret. Savoir-faire de la place à des plus jeunes, c'est aussi faire preuve d'intelligence et les jeunes ont besoin de la sagesse de leurs anciens. Puis en prenant en compte ces principes à l'horizon 2018, le service des effectifs ne se composera plus que d'un administrateur compétent dans ce domaine, d'où un gain financier pour la Société et une valeur ajoutée aux présidents d'U.D

- Autre point, un système de paiement par carte bleue est envisagé, souhait exprimé depuis quelque temps mais qui a tendance à s'amplifier. Ce procédé est mis en place pour la Résidence de Hyères sera opérationnel pour les vacances prochaines.

- Après la séparation du montant de la cotisation et de la revue « **qui a fait dire à peu près tout et n'importe quoi** » (ndlr du Pdt Gal), en 2014 la Société Nationale sera en mesure de délivrer des reçus fiscaux. En effet, un contact très chaleureux s'est établi entre le professeur CABROL et le Siège Social. Tout le monde connaît le professeur CABROL, éminent spécialiste en chirurgie cardiaque. Le professeur préside l'association A.D.I.C.A.R (Association pour la recherche, le développement et la diffusion d'innovation en cardiologie). Le professeur CABROL a accepté notre partenariat et en plus, il offre la possibilité de contacter directement son secrétariat en cas de besoin de nos sociétaires afin d'obtenir rapidement, les meilleurs rendez-vous avec les meilleurs médecins de cette spécialité. Soutenant déjà un Avenir ensemble (éducation nationale) et A.D.I.C.A.R (recherche), Bercy ne pourra qu'accepter notre demande de déduction fiscale consécutive à nos dons faits à l'extérieure de notre propre entraide.

« Vous voyez que le bureau national, contrairement à ce que l'on pourrait croire, ne ronronne pas tranquillement à l'abri de ses boiseries. » (Ndlr du Pdt Gal)

➤ Conclusion de notre Président Général par ses propres mots car il va cesser ses fonctions très prochainement. Donc c'est en même temps un adieu officiel :

« Voilà donc exprimés quelques thèmes et réflexions sur lesquels le prochain Conseil devra travailler dans les mois à venir, car maintenant il faudra finaliser. Nous vous avons ouvert les pistes et je suis persuadé qu'il y en a d'autres.

Et l'humain, que devient-il me direz-vous devant tous ces prochains bouleversements ? Je vais vous le dire, j'ai confiance, une confiance immense envers les décorés de la Médaille Militaire, cette médaille qui est notre fierté mais fait également des hommes et des femmes pas comme les autres. En effet, dans notre vie nous avons tout supporté, la fatigue, le découragement, la douleur, la peur, les blessures mais la joie immense de vivre ensemble, de tout partager, le meilleur comme le pire. Nous avons tout surmonté grâce à la cohésion, faisant abstraction des « enguelades » et des coups de poings que nous avons pu échanger lorsque la fatigue était à son apogée, un homme restant un homme.

Oui, j'ai confiance car les différences d'âge chez nous n'ont pas d'emprise, mêmes si nos guerres, nos combats ne sont pas les mêmes, nous avons tous servi avec honneur et fidélité. Cette fidélité, elle doit perdurer. Il n'existe nul obstacle que l'on ne puisse franchir. Je ne voudrais pas terminer sans remercier les personnels de Paris et de Hyères. Nous avons des femmes et des hommes qui croient en ce qu'ils font, un personnel dévoué et compétent que je ne remercierai jamais assez pour leur grand engagement au profit de la Médaille Militaire. Titulaires de postes de première ligne comme ceux peut-être plus obscurs, je vous invite à continuer à servir avec ce même esprit, nous avons besoin de vous.

Mesdames, Messieurs les Présidents et délégués, pardonnez -moi, je m'aperçois que j'ai été très ou trop bavard. Je vous remercie d'être venus aussi nombreux, cela prouve tout l'intérêt que vous portez à votre Société. Rentrés dans vos secteurs respectifs, soyez aimables de rapporter à nos sociétaires ce que vous avez vu et entendu et surtout soyez persuadés que chacun d'entre nous, à nos échelons de responsabilité, nous faisons le maximum pour la pérennité de notre Société et l'éclat de notre Médaille Militaire.

Je vous quitte mais je ne vous oublierai jamais.

Je vous souhaite un excellent congrès.

François GELLIBERT

Président Général »

Ces derniers mots sont exprimés avec une grande émotion de sa part. Il s'ensuit un tonnerre d'applaudissement. Puis ce rapport est mis aux votes soit une possibilité de 891 sociétaires votants et à savoir 600 votes pour obtenir la validation des votes pendant tout le 78^{ème} congrès : Pour 753 - Contre 10 - Abstention 17.

*** Rapport d'activité du Secrétaire Général Jean-Paul MARTIN**

✓ La politique appliquée de la SNEMM, est d'être présente et représentée par souci d'ouverture, de valorisation, d'occuper le terrain pour être reconnue mais surtout pour des retours sur investissement en notre faveur avec nos partenariats.

✓ Effectifs au 01/06/2013 : nous sommes 55 540 sociétaires pour 38 819 titulaires de la Médaille Militaire.

✓ Tous ces sociétaires se répartissent en 865 sections actives et 81 UD

✓ Depuis le début de cette année 1 610 adhésions, 1 169 décès, 589 désistements ou démissions, 1 283 radiations soit un déficit de 3 141 sociétaires... **DONC : IL FAUT RECRUTER....**

✓ Gestion plus étroites des acquis par une concentration des tâches par les administrateurs (exemple de Mme SAYOS) et surtout exploitation de l'informatique. C'est le moyen de communication d'aujourd'hui et qui engendre nettement moins de coût financier donc des économies.

✓ Communication par la revue : pas de négociations avec l'éditeur depuis 9 années (sic !!!) La revue diffusée actuellement depuis près d'un an, est conçue gracieusement. Pour la prochaine revue de septembre, il n'y aura pas de vie de section et UD car la responsable (Mme Dali) est souffrante et n'est composée que d'une seule personne qui ne peut être remplacée au pied levé. 300 CR sont en attente et seront traités malgré tout d'ici la fin d l'année. Mais cela illustre bien les difficultés que le siège rencontre.

✓ Pour le reste c'est une redite du Président Général ci-avant, hormis ses conclusions que je vous livre telle ci-après :

En respectant les 4 points (actualiser les statuts, dissocier la cotisation de la revue, se rapprocher d'un organisme d'intérêt général associé à de l'entraide vers l'extérieur de notre monde) c'est une bouffée d'oxygène qui s'offre à la SNEMM pour nous permettre de bénéficier des reçus fiscaux.

Ayant fait la démonstration de notre engagement, notre objectif est de gagner en intelligence, en simplification, en modernité.

Notre volonté, elle, reste la même.

Mesdames et messieurs, je vous remercie de votre écoute.

Ce rapport a été mis aux votes dans les mêmes conditions supra : Pour 601 - Contre 87 - Abstention 67.

*** Rapport Financier du Trésorier Général Edmond DOMINATI :**

De 2011 à fin 05/2013 Dépenses de 633 412 euro répartis comme suit :

- coût pour ravalement façade, changement des huisseries, création d'un studio, réfection du local archives = 215 676 euro.
- coût pour développement fichier informatique, base de données et "badges" = 417 736 euro.
- Entraide = 120 000 euro.
- Blessés = 9 600,05 euro de dons. Mise en place de comptes est faite pour les sinistrés, les blessés et l'Opex.
- Déplacements des administrateurs = il est évalués à maximum **25 cts du kilomètre**
- Participation à l'acquisition d'un drapeau = de 52 à 120 euro (il faut solliciter des subventions par l'ONAC en passant les UD, seuls reconnus par ce service départemental, et par les communes...).
- Colis de Noël = pour 2011 (412) pour 2012 (404). Il ne faut pas compter obtenir plus de 05 colis par section.
- Reversement des cotisations = il faut être très vigilant avec le listing envoyé par le Siège. Ceux-ci doivent impérativement être en adéquation et être reversé dans les délais imposés. Relevé du financement plus RIB (?) avant le **31 mars à priori**.
- Maison d'Hyères = un soutien du Siège a été entrepris pour assainir les comptes de la maison.
- Enfin un appel aux aides est lancé pour tous ceux qui sont dans le besoin. **Le siège insiste dans ce domaine.**

- En conclusion Edmond Dominati a dit : "*..... ma tâche est de garantir le bon fonctionnement de la SNEMM suivant les fonds qu'il détient.* "

Ce rapport a été mis aux votes dans les mêmes conditions supra : Pour 567 - Contre 127 - Abstention 100.

*** Rapport de l'Expert-comptable, contrôleur aux comptes, avec à la suite le budget 2013 :**

Celui-ci débute son intervention en faisant cadeau de deux défibrillateurs. Un pris pour le siège à Paris, le second pour la maison de Hyères.

Puis il enchaîne en nous faisant passer des tableaux de tous les comptes ainsi que les bilans qu'il avait présentés aux administrateurs du CA. Sa présentation est faite dans son jargon de façon ultra rapide et brouillon avec un manque manifeste de pédagogie. Donc très rapidement cette situation devient sans grand intérêt et très ennuyeuse... Enfin pour montrer encore sa générosité, il mentionne au passage plusieurs sommes qu'il n'a pas perçues et qu'il a laissées en don à la SNEMM ;

Seul intérêt, pour sa part et pour le siège, est de voir valider ces comptes par le vote terminal d'entérinement. Ce qui est fait. Tous ceux-ci sont validés mais je vous fais grâce des résultats.

*** Rapport moral et financier par Madame Anaïs GABERT, directrice de la résidence de la Maison des Médailleurs Militaires à Hyères :**

Elle présente une situation en net redressement depuis 2012. Cela nécessite toujours de la vigilance, mais un nouvel élan positif est bel et bien installé et se poursuit. Donc, ce sont par beaucoup d'efforts et par un esprit de se retrousser les manches que cette volte-face a pu être permise. Sachant que le siège a pris à son compte une partie du passif, le gros changement est la réhabilitation des lieux devenus désuets et un retour à la cuisine réalisée sur place. Seul bémol a été de devoir licencier économiquement du personnel. Enfin elle remercie tous ceux qui ont fourni de l'aide diverse et renchérit pour que les sociétaires ne l'oublient pas en effectuant directement des dons à cette Maison qu'elle a l'honneur de diriger.

Ces rapports respectifs ont été mis aux votes dans les mêmes conditions supra : Pour 747 - Contre 26 - Abstention 07 et Pour 680 - Contre 21 - Abstention 52.

*** renouvellement du mandat de l'Expert financier, commissaire aux comptes :**

Une tentative de demande d'appel d'offre a-t-elle été réalisée ? Parmi la réponse aucune explication claire n'est formulée.

Ce renouvellement a été mis aux votes dans les mêmes conditions supra : Pour 642 - Contre 43 - Abstention 24.

*** Evolution de la revue et Coût suite à la scission, par le Secrétaire Général Jean-Paul MARTIN :**

- **" Plus les choses changent, plus c'est la même chose ! "**
- La scission nous a été imposée par Bercy. Il en est de même pour la Légion d'honneur et l'Ordre National du Mérite. Cela permet de pouvoir être déclaré d'intérêt général et est – **OBLIGATOIRE** – pour avoir un reçu fiscal.
- Conception de la revue à compter de mars 2014 :
 - Informations associatives résumées en **48 pages**,
 - Rubrique "*vie des sections*" sur **20 pages seulement !**
 - **Chaque UD donnera les informations de sa zone, donc pour l'ensemble des différentes sections qui s'y rattachent, sur 1/4 de page seulement.**
 - Pas de changement pour les décès et les carnets,
 - Chaque administrateur aura une rubrique pour ces informations à transmettre.
 - **Tarifs qui seront appliqués = cotisation 22 euro – revue 03 euro – Dame d'Entraide 10 euro.**

A la fin de cette présentation une tension de l'assemblée, déjà perceptible depuis la présentation des différents comptes, se fait jour car aucun dialogue n'est possible avant les votes. Enfin ce rapport a été mis aux votes dans les mêmes conditions supra, mais ici sont exprimés 756 votants : Pour 508 - Contre 165 - Abstention 83.

Donc séparation de la revue et de la cotisation APPROUVEE.

*** Présentation de l'ENTRAIDE par Madame Marie-Antoinette FAVREAU :**

- 56 pupilles pour 62 353 euro d'allocations allouées,
- 26 vieux sociétaires pour 20 400 euro d'allocations allouées,
- 17 aides de scolarités accordées et 3 refusées,
- 36 secours ponctuels pour 10 250 euro accordés
- Pensionnaires aux Invalides 2 500 euro leur a été versés,
- Colis de Noël pour 11 136 euro avec la même maison qui ne nous a pas augmenté depuis 9 ans,
- Secours pour 8 Médaillés Militaires Vietnamiens,
- Pupilles : gratuité de la revue et de la cotisation pendant 3 ans. Après seulement versement de l'allocation recouvrant cette période au profit des enfants.

Cette présentation a été mise aux votes dans les mêmes conditions supra : Pour 736 - Contre 20 - Abstention 02.

*** Maintenant et pendant le vote de renouvellement partiel du conseil d'administration s'effectue les réponses aux différentes questions formulées par les sociétaires :**

❖ **Intervention du commissaire aux comptes et de l'avocat Maître DOYER** = en cas de transformation de section en amicale celle-ci doivent entreprendre les démarches suivantes :

IL Y A OBLIGATION IMPERATIVE DE RESTITUER TOUT CE QUI REPRESENTE UNE VALEUR ET PRESTIGE (DRAPEAU, ARGENT, BIENS ETC...). EN CAS DE NON RESTITUTION CE PEUT ETRE QUALIFIE DE DELIT. LES FAUTIFS SERONT DONC POURSUIVIS COMME TEL ET LES PRESIDENTS D'UD, AGISSANT POUR LE PRESIDENT GENERAL DE LA SNEMM, DEVRONT PORTER PLAINTA AUPRES DE MONSIEUR LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE.

❖ **Intervention du Chancelier général monsieur LEDUC** =

- ✓ Avant toute chose, pour pouvoir être en lice pour se voir concéder ou décerner les Ordres Nationaux : LE CASIER JUDICIAIRE DOIT ÊTRE ABSOLUMENT ET INCONDITIONNELLEMENT VIERGE ;
- ✓ En cas de décès aviser sans délai la chancellerie de la SNEMM qui fera les démarches nécessaires. Seuls les morts en service peuvent être décorés à titre posthume ;
- ✓ Les cotisations doivent être à jour ;
- ✓ 1296 décorations en moins pour le Ministère de la Défense ;
- ✓ Répartitions de la Médaille Militaire sur un total de 1775 : Gendarmerie 735 – Terre 607 – Air 190 – Mer 223 – Santé 12 – SOA 07 – Poste 01 ;
- ✓ Pour obtenir l'ONM, il faut 15 ans de Médaille Militaire et ce n'est pas acquis, car actuellement sont décorés en priorité les civils ;
- ✓ Autrement 738 Diplômes d'Honneur de la SNEMM ont été attribués : 250 de + de 50 ans – 25 avec médaille d'or – 65 avec médaille de vermeil – 125 avec médaille d'argent – 115 avec médaille de bronze – 156 d'honneur (tout cela en fonction de l'article R 33 et par des notions de fidélité, de travailleur, d'investissement actif et positif).

❖ **Intervention du Secrétaire général monsieur MARTIN et de Maître DOYER (sur les deux derniers points suivants)** =

- Envisager de créer un diplôme intermédiaire par rapport au diplôme d'honneur de + de 50 ans, car la Médaille Militaire est concédée de plus en plus tardivement ;
- Possibilité de recouvrir du drapeau tricolore la dépouille d'un Médaillé Militaire lors de ses obsèques, lorsque celui-ci n'est pas au minimum titulaire du Titre de Reconnaissance de la Nation. Actuellement il ne peut y avoir engagement de poursuite judiciaire la loi ne l'ayant pas prévue et la question a été prise en compte par le Président de la République qui n'a pas encore donné suite ;
- L'exonération des cotisations des veuves ou veufs ou autres ne peut être effectuée par le siège. Les modifications des statuts ne le permettent plus. De plus le siège étant sous la loi de 1901, cette démarche est interdite. Par contre les sections peuvent l'envisager.

❖ **Intervention du monsieur LEMAIRE et de Maître DOYER =**

Revenant sur les restitutions de valeurs et prestiges en cas de dissolution d'une section, ils seront redistribués au prorata du nombre de nouveaux adhérents de la nouvelle section qui pourrait naître des cendres des sections qui se seraient dissoutes (unification des sections). Surtout, quand celle-ci est réalisée pour regrouper plusieurs sections qui n'étaient plus viable.

❖ **Intervention monsieur LAUSEIG =**

- ✓ Le vote par correspondance pour renouveler les membres du CA de la SNEMM ne peut être envisagé par correspondance car trop couteux et trop lourd à réaliser. Enfin cette méthode est devenue désuète ;
- ✓ A terme seul les UD seront les organes représentatifs au détriment de sections, comme dans les autres Ordres Nationaux ou associations (ex : les gendarmes). Actuellement certaines sections ne représentent que cinq adhérents. Ce n'est plus crédible. D'autant que souvent cela est plus particulièrement le comportement de personnes qui veulent être de petits chefs autoritaires. Ceux-ci ne servent pas la Médaille Militaire et oublie sa devise : VALEUR et DISCIPLINE puis ENTRAIDE.

❖ **Intervention du Secrétariat général en la personne de madame SAYOS =**

Le problème du listing non à jour et la non remontée des cotisations ne permettent pas d'avoir une situation saine et dépourvue de problèmes.

❖ **PROMULGATION DES RESULTATS DU VOTE PARTIEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

* Sont élus :	- madame SAYOS	751 voix	84.48 %
	- madame RICHARD	731 voix	82.23 %
	- monsieur MARTIN	661 voix	74.35 %
	- monsieur DOMINATI	645 voix	72.55 %
	- monsieur LEMAIRE	558 voix	62.77 %
	- monsieur LAUSEIG	505 voix	56.81 %
	- monsieur BONTE	492 voix	55.34 %
	- monsieur MARCADEUX	478 voix	53.77 %
	- monsieur MAURY	477 voix	53.66 %
	- monsieur MULARD	472 voix	53.09 %
	- monsieur DAVENNES	467 voix	52.53 %
* Ne sont pas élus :	- monsieur REYNARD	351 voix	39.48 %
	- monsieur MORGAND	280 VOIX	31.50 %
	- monsieur DE GENTILE	249 VOIX	28.01 %

* Démissionnaire pour cause de santé avant le vote monsieur SIEGEL.

EN CONCLUSION DU 78^{ème} CONGRES, INTERVENTION DU GRAND CHANCELIER DE LA LEGION D'HONNEUR, LE GENERAL D'ARMEE JEAN-LOUIS GEORGELIN :

Parmi les éléments de son discours on peut retenir notamment :

- son remerciement très chaleureusement, mais en terme vigoureux de militaire, à notre président général, François GELLIBERT, pour tout ce qu'il a fait et entrepris à la tête de la SNEMM puisque que ce dernier va quitter ses fonctions ;

- qu'il attache une véritable et très grande importance à notre médaille, qu'elle représente de grandes valeurs, et que tant qu'il sera dans ses fonctions, il veillera à ce qu'elle ne soit pas dévalorisée et que son rang sera et restera celui qui se place avant l'Ordre National du Mérite.